



Annexe 3 :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ENTREPRISE Aides *de minimis* octroyées et à venir

Dans le cadre du projet FEDER de la « Maternité commerciale », la Ville de Mons met à disposition des lauréats une cellule rénovée, tout en bénéficiant d'un loyer préférentiel par rapport au prix du marché.

Cette mise à disposition est constitutive d'une aide aux entreprises, lesquelles sont réglementées par le droit européen (sous la garde de la Commission européenne) afin d'empêcher qu'elles ne faussent la concurrence. La présente mise à disposition à prix préférentiel doit donc être qualifiée d'aide « *de minimis* » au sens de la réglementation européenne.

Au risque pour l'entreprise de devoir rembourser la valeur de l'aide reçue, le montant des aides « *de minimis* » ne peut dépasser un seuil plafonné. Afin de vérifier que ledit seuil plafonné n'est pas dépassé (ou en passe de l'être), il vous est demandé de compléter le document suivant.

1. Renseignements généraux

Numéro d'entreprise

□□□□-□□□-□□□

Infos à compléter par la Ville de Mons

☐ **Personne physique** (indépendant)

M./Mme. (nom et prénom) **Infos à compléter par la Ville de Mons**

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone/gsm :

☐ **Personne morale** (société/asbl)

Nom

Forme juridique

Adresse :

Personne représentant légal

M./Mme (nom et prénom)



Téléphone/gsm :

Adresse e-mail :

2. Participations et composition du capital

L'appréciation du seuil plafonné s'effectue en tenant compte de toutes les aides *de minimis* reçues par un Etat-membre au niveau de **l'entreprise unique**. Si votre entreprise est liée à une ou plusieurs autres entreprises (participations, associations, droits de vote, ...), complétez l'annexe. Sinon, passez au point 3.

3. Activités de l'entreprise

L'application des règlements *de minimis* diffère selon le secteur dans lequel l'entreprise est active avec cependant des nuances en fonction de l'activité à subventionner. Il vous est dès lors demandé, **à titre indicatif**, de cocher une des cases suivantes le cas échéant.

- ☐ L'entreprise est active dans les secteurs de la **pêche, l'aquaculture (en cas de doute, ces activités correspondent aux codes 03 du Code NACE-BEL)**
- ☐ L'entreprise est active dans le secteur de la production primaire de produits agricoles (en cas de doutes, ces activités correspondent aux codes **01.1 à 01.5 du Code NACE-BEL**)
- ☐ L'entreprise est active dans le secteur des services d'intérêt économique général (SIEG)
- ☐ L'entreprise est active dans un autre secteur d'activité

N.B. : le(s) code(s) NACE de l'entreprise peu(ven)t être obtenu(s) auprès de la Banque-carrefour des entreprises via « BCE public Search », disponible via le lien suivant : <http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

4. Renseignements relatifs aux aides *de minimis* précédentes

Pour octroyer une aide en vertu de la réglementation *de minimis*, il est nécessaire de tenir compte des autres aides *de minimis* octroyées à l'entreprise au cours des 3 années précédant la nouvelle aide à recevoir (c'est-à-dire l'année de l'exercice fiscal en cours et celles des deux exercices fiscaux précédents).



En vertu du Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » (*général*)¹, les entreprises peuvent bénéficier d'aides à hauteur de **300.000,00 € sur trois exercices fiscaux** lorsqu'elles sont accordées à titre « *de minimis* ».

Veuillez dès lors compléter le tableau repris ci-dessous si vous avez reçu des aides *de minimis* dans cette période. Pour ce faire, gardez à l'esprit la notion d'entreprise unique développée au point 2 supra et indiquez toutes les aides reçues par l'entreprise unique.

N.B. : Pour savoir si une précédente aide reçue est une aide *de minimis*, l'autorité subsidiaire vous a remis une attestation d'aide *de minimis* précisant le règlement de laquelle cette aide relève : général, pêche, agriculture, SIEG.

N.B.2 : En Wallonie, de nombreuses aides « de minimis » sont mises en place. Il s'agit notamment des subsides de l'AWEX, des prêts Novalia, des garanties Sowalfin, des primes à l'E-business, des primes à l'emploi, des aides LAUREAT, des chèques technologie, etc.

Pour une liste plus complète des aides « de minimis » en Wallonie, nous vous prions de consulter le lien suivant : <http://emploi.wallonie.be/de/home/faq/page-content-inner/faq-list/faq-avec-categories-209.html?print=true>

Aides précédemment obtenues et en cours de traitement :

Date de décision	Entité bénéficiaire	Règlement de minimis concerné par la demande	Objet de l'aide	Pouvoir subsidiant	Montant en EUR
□ □ / □ □ / □ □		☐ Général			...EUR
		☐ Pêche			
		☐ Agricole			
		☐ SIEG			
					
□ □ / □ □ / □ □		☐ Général			...EUR
		☐ Pêche			
		☐ Agricole			
		☐ SIEG			
					

¹ Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 197 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, JO. L. 2023/2831, 15 décembre 2023.



5. RGPD : données à caractère personnel

Si vous souhaitez exercer votre droit d'accès à vos données à caractère personnel, si vous considérez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes ou si vous avez des questions relatives au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Mons, à l'adresse suivante : service des Archives de la Ville de Mons, Avenue des Bassins,

⁴ Selon le type d'aide octroyé : règlement *de minimis* 2023/2831, 2013/1408, 2014/717, *de minimis* SIEG.



66, 7000 Mons ou via l'adresse courriel : dpo@ville.mons.be . Veuillez à lui communiquer une copie de votre pièce d'identité.

Si dans le mois de votre demande, vous n'avez reçu aucune réaction de notre part, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

6. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, ... (Nom et prénom),

☐ Agissant en tant que personne physique

☐ Agissant en tant que représentant légal de l'entité (raison sociale/dénomination), enregistrée sous le n° d'entreprise et dûment habilitée à engager l'entreprise,

Atteste sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts et complets.

Je m'engage à fournir les attestations relatives aux informations communiquées ci-dessus à la demande de l'administration.

Je suis conscient que si les renseignements transmis sont inexacts ou incomplets, les aides obtenues sur base de ceux-ci devront être remboursées.

Fait à, le

Signature, ...



ANNEXE

Cette partie de la déclaration n'est à remplir que si votre l'entreprise a des participations de fait ou de droit dans d'autres entreprise (voy. point 1.1) et/ou si d'autres entreprises ont des liens avec votre l'entreprise (voy. 1.2). Le cas échéant, les aides de minimis de ces entreprises devront être reprises dans le tableau du point 3.

1.1. Participations de fait ou de droit détenues par votre entreprise dans d'autres entreprises

Complétez le tableau ci-dessous et indiquez chaque entreprise dans laquelle votre entreprise :

- a) A la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés OU ;
- b) A le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance OU ;
- c) A le droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat ou en vertu d'une clause des statuts OU ;
- d) Contrôle seule, ou en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

N° d'entreprise	Dénomination/raison sociale	Forme juridique
□□□□-□□□□-□□□□		
□□□□-□□□□-□□□□		
□□□□-□□□□-□□□□		
□□□□-□□□□-□□□□		

1.2. Entreprises liées à votre entreprise

Complétez le tableau et indiquez chaque entreprise qui aurait un des liens suivants avec la vôtre :

- e) La majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de l'entreprise demanderesse OU ;
- f) Le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise demanderesse OU ;
- g) Le droit d'exercer une influence dominante sur l'entreprise demanderesse en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci OU ;
- h) Le contrôle, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.



N° d'entreprise	Dénomination/raison sociale	Forme juridique
□ □ □ □ - □ □ □ - □ □ □		
□ □ □ □ - □ □ □ - □ □ □		
□ □ □ □ - □ □ □ - □ □ □		
□ □ □ □ - □ □ □ - □ □ □		